

C O N S E I L M U N I C I P A L

Séance n°52 du 17 janvier 2008

COMPTE RENDU SOMMAIRE

(en application du Code général des collectivités territoriales)

Date de convocation
11 janvier 2008

Date d'affichage
11 janvier 2008

**Nombre de conseillers
en exercice : 29**
Présents : 21
Votants : 27

L'an deux mil huit, le 17 janvier 2008 à vingt heures quarante cinq, les membres du conseil municipal, légalement convoqués en application de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, et la circulaire du 5 mars 1982 du ministre de l'intérieur et de la décentralisation – titre I, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de **madame Monique HERVE, maire**.

Madame le maire ouvre la séance à 20h45, puis procède à l'appel des présents. Elle constate que le quorum est atteint et donne connaissance des pouvoirs qui ont été déposés par les membres de l'assemblée.

Etaients présents à l'ouverture de la séance :

Mme Monique HERVE, Mme Bénédicte DEREN, M. Christian TAXIL, M. Régis GENET, M. Jean-Louis FONSAGRIVES, Mme Joëlle BIBAS, M. Patrice PAQUOT, M. Antoine VANDAELE, M. Alain LAHAYE, M. Christian BOUSQUET, Mme Françoise GOJJARD, M. Philippe DELAUNAY, M. Didier DAGUE, Mme Elvira JAOUEN, Mme Monique LEUREGANS, M. Xavier COSTIL, M. Michel POGNOT, M. Pascal HOUËIX, Mme Maryse GILLET, Monsieur Stéphane HODEN, Mme Mamy RAVELOMANANTSOA.

Etaients excusés représentés à l'ouverture de la séance :

Mme Corinne LE DAULT GERAT	donne pouvoir à M. Didier DAGUE
M. Gilles PAIGNON	donne pouvoir à M. Philippe DELAUNAY
Mme Annie-France LEPERLIER	donne pouvoir à M. Régis GENET
M. Michel MADER	donne pouvoir à M. Alain LAHAYE
Mme Sylvie MANSARD	donne pouvoir à Mme Bénédicte DEREN
M. Christophe LHARDY	donne pouvoir à Mme Elvira JAOUEN

Etaients absents :

M. Jean-Louis DUPONT
Mme Andrée-Noëlle LANOE

Secrétaire de Séance : Mme Joëlle BIBAS est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame le maire donne lecture de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans la convocation adressée régulièrement aux membres du conseil municipal.

Approbation des procès verbaux des conseils municipaux des 8 novembre, 6 décembre et 20 décembre 2007

Le conseil municipal, par 19 voix pour, 5 voix contre (Mmes Elvira JAOUEN, Corinne LE DAULT GERAT, MM. Didier DAGUE, Xavier COSTIL, Pascal HOUEIX) et 3 abstentions (MM. Gilles PAIGNON, Philippe DELAUNAY et Christophe LHARDY) approuve les procès verbaux des 8 novembre, 6 décembre et 20 décembre 2007

01 – Marché de collecte et de transport des ordures ménagères et ramassage des encombrants pour la ville de Courdimanche

Le conseil municipal, à l'unanimité,

➤ Valide la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché :

Pour le lot n°1 : à la société SEPUR

- Collecte traditionnelle des déchets résiduels (estimation de 2 000 T) à la tonne : 60,00 €
- Collecte des encombrants (estimation 100T par an) à la tonne : 120,00 € à la tonne

Pour le lot n°2 : à la société PLASTIC OMNIUM

Selon les prix du bordereau des prix

Pour le lot n°3 : fourniture de sacs déchets noirs

aucune offre reçue (marché déclaré infructueux)

- Autorise le maire à signer l'acte d'engagement :
- * pour le lot n°1, avec la société SEPUR
 - * pour le lot n°2 avec la société PLASTIC OMNIUM.

02 – Balayage et nettoyage du domaine communal

Le conseil municipal, à la majorité, par 19 voix pour, 6 contre (Mmes Elvira JAOUEN, Corinne LE DAULT GERAT, MM. Didier DAGUE, Xavier COSTIL, Christophe LHARDY et Pascal HOUEIX) et 2 abstentions (MM. Gilles PAIGNON et Philippe DELAUNAY)

➤ Valide la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché de balayage et nettoyage du domaine communal

Pour les lots n°1 et n°2 : à la société SEPUR

Lot n°1 : Balayage manuel de la voirie et des zones sensibles et réalisation d'intervention d'urgence sur 4 jours (durée d'intervention : durée du contrat pour un montant de 165 000,00 € avec l'option n°1 (1 journée supplémentaire) pour un montant de 10 000 €, soit un montant total du marché à 175 000 €.

Lot n°2 : Balayage et lavage mécanisé de la voirie et des trottoirs, la voirie et les zones sensibles (durée d'intervention : durée du contrat) pour un montant de 39 220,80 €.

➤ Autorise le maire à signer l'acte d'engagement avec la société SEPUR.

03 – Autorisation de signature pour dépôt d'un permis d'aménager pour la réalisation d'un mini terrain de football à côté du gymnase

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise le maire ou monsieur TAXIL, adjoint délégué à l'urbanisme, à signer et déposer la demande de permis d'aménager pour la réalisation d'un mini terrain de football, à côté du gymnase.

04 – Mise à jour de l'état du personnel

Le conseil municipal, par 21 voix pour et 6 abstentions (Mmes Elvira JAOUEN, Corinne LE DAULT GERAT, MM. Didier DAGUE, Xavier COSTIL, Christophe LHARDY et Pascal HOUEIX)

- Approuve la modification apporté à l'état du personnel relative à la création de deux emplois d'adjoints administratifs de 1^{ère} classe à temps non complet.

D5– Projets d'activités artistiques, culturelles et sportives en temps scolaire : année 2007/2008 / école maternelle des Croizettes

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet d'interventions « A la découverte de l'art africain »,
- Décide d'inscrire au budget 2008 les dépenses liées à ce projet,
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

06 – Demande de subvention exceptionnelle de l'association sportive de Courdimanche

Le conseil municipal, à l'unanimité, (1 non participation M. Christophe LHARDY)

- Se prononce favorablement pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'Association sportive de Courdimanche pour un montant de 442,00 €.

07 – Donner acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT

Le conseil municipal a pris acte des décisions du Maire, prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales (n° 2007-70 à 2007-75).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 21 h 45.

Monique HERVE

Maire